

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE  
TRANSMETTRE UN AVIS D'OPPOSITION CONCERNANT UNE  
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 715 relatif aux modalités de publication des avis publics* et du *Règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé*, que le comité de démolition de la Ville de Terrebonne tiendra une séance le **jeudi 26 janvier 2023, à 14 h, par vidéoconférence**.

Cette séance aura pour but de présenter la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble suivant et de rendre une décision à cet effet :

- 280, 4<sup>e</sup> avenue.

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et l'article 24 du *Règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé*, toute personne désirant s'opposer à la délivrance du certificat de démolition de l'immeuble ci-avant décrit doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au greffier de la Ville de Terrebonne **dans les dix (10) jours de la publication du présent avis**, de l'une des manières suivantes :

Par courriel : [comite.demolition@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:comite.demolition@ville.terrebonne.qc.ca)

Par la poste: **Direction du greffe et des affaires juridiques**  
Ville de Terrebonne  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

En personne : **Hôtel de ville**  
775, rue Saint-Jean-Baptiste  
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

Toute opposition doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : l'adresse de l'immeuble concerné ainsi que les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel de la personne adressant l'opposition.

Donné à Terrebonne, le 13 janvier 2023.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,

Me Laura Thibault, avocate